

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE



2020

Table des matières

POURQUOI UN RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE ?	4
1- TRANSITION ENERGETIQUE ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	6
L'approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial	6
Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre	7
La création de la SEM Mauges Énergies	9
La mise en exploitation du Parc Eolien de l'Hyrôme	10
Une offre d'électricité Mauges 100 % locale et renouvelable.....	10
L'attribution d'une avance remboursable pour la mise en œuvre d'un projet de méthanisation agricole	11
L'étude de préfiguration à la création d'une Maison de l'Habitat.....	11
La stratégie de relance en faveur de l'amélioration de l'habitat	11
Le prêt de vélos à assistance électrique	12
L'aide à l'achat de VAE.....	12
La gestion durable du patrimoine de la collectivité.....	12
2- PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	14
L'organisation de la compétence GÉMAPI	15
La gestion des milieux aquatiques	15
La prévention des inondations	16
Connaissance de la biodiversité et enjeux environnementaux	17
La gestion de l'eau potable.....	17
L'assainissement collectif.....	19
L'assainissement non collectif	20
Carbocage et le paiement pour services environnementaux.....	20
3- AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE ET EPANOISSEMENT DE TOUS LES HABITANTS.....	22
La sensibilisation au Radon.....	23
Les pôles et maisons de santé	23
Le Contrat Local de Santé (CLS).....	24
Le sport	24
Le soutien moral	24
Scènes de Pays	25
L'étude de définition du besoin en logement des jeunes.....	26
Le soutien à la construction de logements locatifs sociaux.....	27
L'emploi et la formation	27
4- SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	28

Le service Mooj Solidaire.....	29
Le Transport à la Demande	29
L'accueil des gens du voyage.....	29
L'accompagnement social des publics spécifiques.....	30
L'accompagnement des personnes en situation de handicap.....	30
5- PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLEMENT	31
La prévention des déchets.....	32
La mobilisation des entreprises vers la transition écologique.....	34
La gestion intégrée des zones d'activités économiques	34
Le programme d'économie circulaire.....	34
Passeport vert pour le tourisme durable.....	36
Le Projet Alimentaire Territorial.....	36
6- IMPLIQUER ET MOBILISER LES ELUS, LES SERVICES ET LE TERRITOIRE AUTOUR DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE	38
L'organisation du pilotage et la transversalité des actions.....	39
La participation des acteurs du territoire	39
Le Conseil prospectif territorial, instance consultative de la société civile.....	40
La mobilisation citoyenne sur 3 projets de production d'énergies renouvelables.....	41
La sensibilisation des habitants	42
La sensibilisation scolaire « une planète pour tous ».....	43
La feuille de route politique	43
L'évaluation des actions : le SCoT et les projets transversaux	44

Pourquoi un rapport développement durable ?

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat d'orientation budgétaire, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport a pour objectifs de mettre au centre des débats, les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des 5 finalités du développement durable présentées dans les pages suivantes :

1. lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
2. préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
3. permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
4. assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
5. produire et consommer durablement.

Enfin, le rapport comporte également une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions et politiques publiques (6).

L'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD), porté par l'ONU, est le nouveau cadre d'action universel dans une perspective de transformation pour un développement durable. Ces ODD, au nombre de 17, adoptés en 2015 par les Nations Unies, constituent la feuille de route du développement d'humanité à l'échelle de 2030.

Chaque pays engagé dans ce calendrier doit être en mesure de prouver en quoi il répond à ces objectifs. Les collectivités territoriales y contribuent à leur niveau. Pour faire le lien entre la stratégie nationale de l'agenda 2030 et le contexte local, des objectifs de développement durable et les enjeux pour le territoire sont présentés au début de chaque partie du rapport.



POURQUOI EST-CE UTILE?

L'élaboration du RDD est l'occasion de faire du développement durable la ligne d'horizon de l'action publique et de mettre au centre des débats le cheminement de l'action publique locale vers la durabilité



COMMUNIQUER AUX CITOYENS

Le RDD permet de rendre compte annuellement aux citoyens de la contribution de l'action publique au développement durable du territoire et à l'atteinte des objectifs nationaux et supra nationaux.



ECLAIRER LES CHOIX BUDGETAIRES ET STRATEGIQUES

Le RDD constitue un outil d'aide à la décision au moment du vote du budget.



EVALUER ET PILOTER

L'analyse d'impact transversale permet de renforcer, rectifier ou abandonner des actions ou programmes au regard de leur contribution au développement durable du territoire.

1- Transition énergétique et lutte contre le changement climatique



Enjeux :

- ✓ Maîtriser les consommations et la demande en énergie
- ✓ Développer les énergies renouvelables
- ✓ Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre
- ✓ S'adapter au changement climatique

L'approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil fédérateur pour prendre en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie. Il est constitué d'une stratégie territoriale qui s'appuie sur un diagnostic et d'un plan d'actions opérationnel qui est le fruit d'un travail de co-construction avec les acteurs de terrain.

L'objectif de Mauges Communauté est de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Le PCAET sera ainsi une véritable feuille de route pour le territoire en matière de transition énergétique.

10 t. de CO₂e par habitant par an

Le Conseil Communautaire a validé le 18 décembre 2019 l'arrêt du PCAET de Mauges Communauté. Celui-ci a été transmis au Préfet de Région et à la Présidente du Conseil régional qui disposaient d'un délai de deux mois pour rendre leur avis ainsi qu'à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui disposait de trois mois pour se prononcer. Compte tenu de la situation sanitaire le délai de consultation a été prolongé jusqu'au 28 juillet 2020. La consultation du public s'est déroulée du 20 août au 27 septembre 2020.

Après une présentation au Conseil communautaire du 21 octobre 2020, le PCAET a été approuvé par ce même conseil le 18 novembre 2020. Il s'échelonnera sur les 6 années à venir autour d'un programme d'actions articulé autour de 7 axes et 38 fiches actions :

- 1) Adapter le territoire aux changements climatiques ;
- 2) Promouvoir un urbanisme et des logements de qualité répondant aux enjeux de la transition énergétique ;
- 3) Agir en faveur d'une mobilité bas carbone et limiter les besoins de déplacement ;
- 4) Faire de la transition écologique un moteur de développement économique ;
- 5) Développer une agriculture bas carbone et proposer une alimentation locale et de qualité ;
- 6) Accompagner la montée en puissance des énergies renouvelables et développer le mix énergétique ;
- 7) Mobiliser les ressources pour communiquer et financer la transition énergétique.



Malgré la crise sanitaire et une approbation du PCAET en fin d'année, certaines actions ont débuté ou étaient déjà engagées. Elles sont détaillées dans les parties suivantes du rapport.

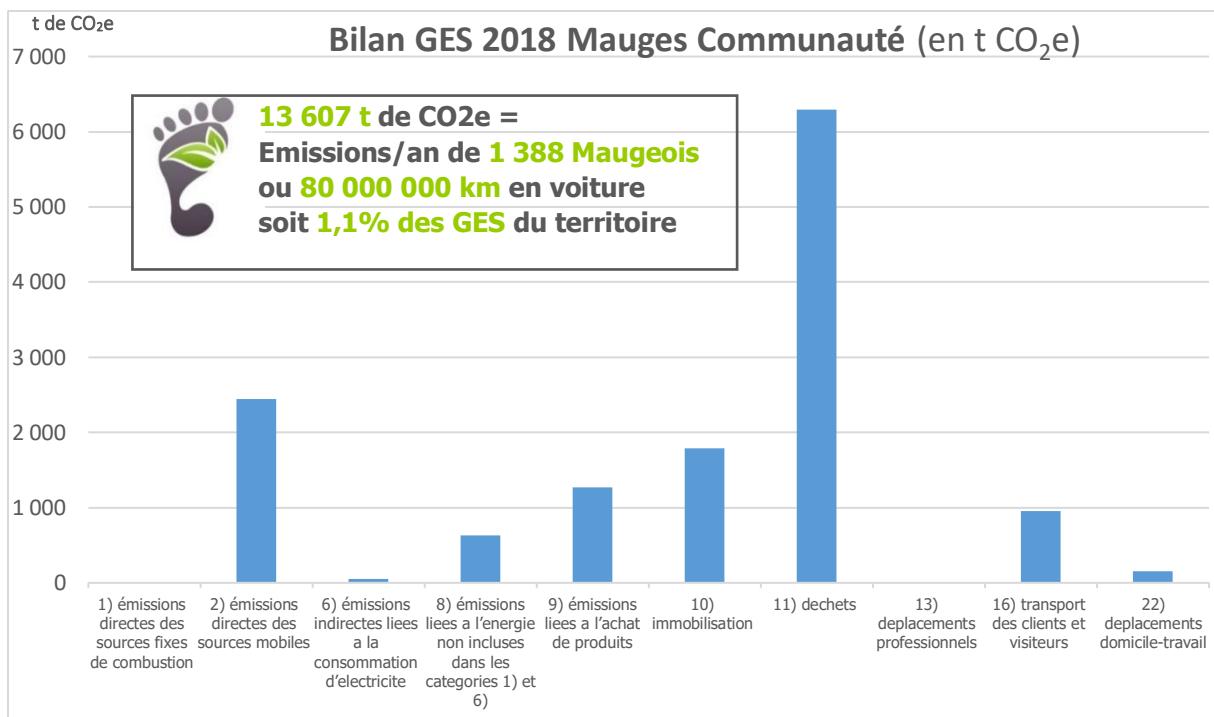
**Facture énergétique du territoire :
241 M. d'€**

Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Le Plan Climat Air Energie Territorial et le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) sont similaires dans la démarche. La différence essentielle porte sur le périmètre :

- le PCAET est un document territorial, fédérateur, qui porte sur toutes les activités et tous les acteurs du territoire.
- le BEGES est ciblé sur le patrimoine et les compétences de la collectivité, donc sur le champ de ses responsabilités directes.

Les lois Grenelle ont rendu obligatoire la réalisation d'un bilan d'émissions de Gaz à effet de serre pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. Celui-ci a été réalisé en interne début 2020 avec des chiffres de 2018. Ainsi, les émissions de la collectivité sont estimées à 13 607 tonnes de CO₂e, soit 1,1 % des émissions du territoire. Ces chiffres correspondent aux émissions de gaz à effet de serre générées par le fonctionnement interne de la collectivité et les services que Mauges Communauté rend à ses administrés durant l'année de référence.



Bilan GES 2018 de Mauges Communauté

Les émissions de GES de Mauges Communauté sont issues pour près de la moitié du traitement des déchets, les GES sont émis pendant l'incinération et l'enfouissement. Les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique sont le 2^e poste, la plupart des GES sont issus des transports scolaires en car. En 3^e poste on retrouve les immobilisations (fabrication des véhicules ou construction des bâtiments) dont les autocars et les bâtiments loués pour le développement économique. On retrouve ensuite les émissions liées à l'achat de produits et services puis les transports liés aux clients et visiteurs qui concernent les déplacements des usagers des déchèteries ou des spectateurs de Scènes de Pays. Les autres postes représentent des émissions moins conséquentes. A noter que les émissions liées au poste 1 sont très faibles car la collectivité possède très peu de bâtiments à chauffer et utilise du bois qui émet peu de CO₂.

Concernant les déchets les actions de valorisation énergétique, de compostage, de prévention, de redevance incitative ou de recyclage permettent d'éviter la production de 10 500 tCO₂e/an.

10 500 t.

de CO₂e évitées par les actions de prévention et de recyclage des déchets



La création de la SEM Mauges Énergies

Mauges Communauté a pour ambition de devenir un territoire à énergie positive en 2050. La volonté est dans un premier temps de porter la part des énergies renouvelables (EnR) à 40 % du bouquet énergétique local en 2030, contre 13 % aujourd’hui. C'est ainsi que la SEML MAUGES ÉNERGIES, outil juridique et économique, a vu le jour en janvier 2020 pour porter la politique d'investissements du territoire dans les EnR.



Il s'agit d'une Société d'Économie Mixte Locale, constituée de partenaires publics et privés. Désireux de contribuer à la mise en œuvre de la transition énergétique et au développement des EnR sur le territoire des Mauges, la Caisse des dépôts et des consignations et la SEM départementale Alter Énergies ont rejoints le projet de la SEML MAUGES ÉNERGIES.

Le capital de la SEML est réparti entre les 3 actionnaires :

- Mauges Communauté : 79,44 % ;
- la Banque des Territoires : 15,89 % ;
- la SEM Alter Énergies : 4,67 %.

Elle a pour rôles :

- de développer de nouveaux projets EnR ;
- de porter des investissements dans des sociétés de projets EnR ;
- d'être une source d'autofinancement de la politique de transition écologique du territoire, par le réinvestissement des dividendes perçus par Mauges Communauté.

13 %
de l'énergie
consommée
produite
localement

Dans un premier temps, les sept projets incluent dans le portefeuille de la SEML sont des parcs éoliens ainsi que des centrales photovoltaïques au sol et en toiture. Cependant, Mauges Énergies pourra également intervenir dans tous les types d'EnR : bois énergie, hydroélectricité, méthanisation, stockage d'énergie via la production d'hydrogène...

La SEML prévoit un investissement direct de 5,3 millions d'€ en fonds propres dans le développement de projets et dans les diverses prises de participation aux sociétés de projets incluses dans son plan d'affaires. Mais en réalité, ce seront au total près de 85 millions d'€ qui seront investis sur le territoire pour la réalisation de ces projets, et donc pour la production d'une énergie verte et locale

Les bénéfices dégagés par la SEML permettront notamment d'initier de nouveaux projets. Concernant Mauges Communauté, les dividendes issus de la production EnR seront fléchés vers des actions de transition énergétique du territoire (rénovation des logements, mobilités actives, sensibilisation à la sobriété énergétique...).

La mise en exploitation du Parc Eolien de l'Hyrôme

Le 23 juin 2020, le développeur et constructeur NORDEX a remis officiellement les clés du nouveau Parc éolien de l'Hyrôme à ses propriétaires. Les travaux d'implantation des cinq éoliennes qui composent le projet, implantées à Chemillé-en-Anjou (communes déléguées de Chanzeaux et Valanjou), avaient commencé en mars 2019. Depuis le 1^{er} juillet 2020, le parc a débuté son exploitation et livre l'électricité produite sur le réseau. A terme le parc fournira 32 600 MWh/an, soit la consommation électrique de 10 875 foyers (hors chauffage).

En février 2019, 4 structures, citoyennes et/ou locales s'étaient associées pour acquérir ce projet de parc éolien : Cit'Eole Hyrôme (environ 350 citoyens), Énergie Partagée, Alter Énergies et Mauges Communauté, pour un budget total investi de 26 millions d'euros. Il s'agit de la première fois en Maine-et-Loire que de telles structures s'associent pour porter un projet éolien.



Une offre d'électricité Mauges 100 % locale et renouvelable

Les habitants des Pays de la Loire vont pouvoir choisir, via le fournisseur d'électricité vraiment verte Enercoop, une offre d'électricité au plus proche de chez eux, produite dans le territoire des Mauges par le parc éolien de l'Hyrôme mis en service début juillet. Les 5 éoliennes sont détenues par plus de 350 citoyens et par des structures publiques, dont Mauges Communauté.

Une boucle dès plus vertueuses : une production d'électricité dans les mains d'acteurs du territoire, consommée localement par ses habitants. L'offre d'électricité adossée à ce parc éolien, s'appuiera également sur la production de toitures solaires photovoltaïques portées par le mouvement citoyen CoWatt et ses communautés locales. Ce sont donc des énergies renouvelables de territoire et complémentaires en s'appuyant sur la force du vent et du soleil, qui vont composer cette offre d'électricité unique.

Les personnes qui souscriront *in fine* à cette offre d'électricité locale proposée par Enercoop, auront la certitude, que par le biais de leur facture d'électricité, ils rémunèreront directement la production de ce site éolien.



L'attribution d'une avance remboursable pour la mise en œuvre d'un projet de méthanisation agricole

La méthanisation de déchets agricoles constitue un gisement d'énergie renouvelable et locale très important sur notre territoire puisqu'elle pourrait représenter, dès 2030, jusqu'à 12 % de des énergies renouvelables produites et consommées localement. En outre, la valorisation des déjections issues de l'élevage présente plusieurs co-bénéfices : réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction de la vulnérabilité énergétique liée aux importations de gaz naturel, dynamique d'économie circulaire ou encore développement économique local.

En 2020, il n'y a pas d'unités de méthanisation en injection réseau sur le territoire. Des projets sont en cours de développement. Mauges Communauté souhaite donc les accompagner en versant une aide économique sous la forme d'une avance remboursable de 100 000 € aux sociétés porteuses de projet de méthanisation agricole en injection réseau.

Mauges Communauté travaille également sur le développement du réseau gazier et la coordination avec les partenaires locaux (SIEML, gestionnaires réseaux, SEM Alter Energies, SEM Croissance Verte, ADEME, Région Pays de la Loire).

L'étude de préfiguration à la création d'une Maison de l'Habitat

Le Conseil communautaire a adopté le 20 novembre 2019 le 1^{er} Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025. L'année 2020 constitue donc la première année de mise en œuvre des actions de ce plan d'actions stratégiques en faveur de l'habitat ; actions souvent situées à la croisée des enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Action transversale à la croisée du PLH et du PCAET, la création d'une Maison de l'Habitat qui intégrera une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique a vocation à proposer un nouveau service à l'habitant qui devra faciliter le parcours de l'usager pour toutes ses démarches liées à l'accès ou à l'amélioration de son logement. Ce lieu, au fonctionnement partenarial, devra également faciliter la mise en relation entre les habitants et les artisans du territoire dans une logique de massification de la rénovation énergétique. Afin d'atteindre cet objectif une étude de préfiguration a débuté en septembre 2020 : elle a été confiée au bureau d'études AUXILIA.

La stratégie de relance en faveur de l'amélioration de l'habitat

Les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur l'activité économique ont amené les élus à se saisir de l'urgence de la situation et à proposer une stratégie de relance qui s'appuie notamment sur un renforcement conséquent du soutien apporté par Mauges Communauté aux travaux d'amélioration de l'habitat. La stratégie de relance validée en juillet 2020 s'appuie sur 3 principes, à savoir :



- augmenter le nombre de dossiers d'amélioration de l'habitat à soutenir ;
- augmenter le montant des aides attribuées pour les travaux d'amélioration énergétique ;
- élargir les publics éligibles au versement des aides, en permettant aux ménages aux revenus intermédiaires (dont le revenu fiscal de référence est situé entre le plafond de

ressources de l'Anah et le plafond de ressources du PTZ) de bénéficier des aides de Mauges Communauté.

Le prêt de vélos à assistance électrique

Le service de prêt de vélos à assistance électrique (VAE) a été mis en œuvre avec l'objectif d'encourager les déplacements domicile -travail de courtes distances par des mobilités actives. Mauges Communauté a acquis une flotte de 60 VAE qui sont proposés à la location selon un contrat de 3 mois reconductible 1 fois (maximum 6 mois).



Le tarif de l'abonnement est de 30 € par mois, réduit à 15 € pour les demandeurs d'emploi.

Mauges communauté gère les locations et assure la maintenance des VAE.

La location d'un vélo ouvre droit à la prise en charge employeur : 50 % du montant de l'abonnement.

De janvier à fin août 2020, 68 contrats de locations ont été conclus.

L'aide à l'achat de VAE

Cette aide a été créée en parallèle du service de location pour favoriser l'achat de VAE. L'aide est de 100 € pour un VAE « Classique » (cumulable avec l'aide de l'état sous conditions) et de 350 € pour un VAE « Biporteur ou Triporteur ».

Cette aide a connu un réel succès, avec 470 dossiers de demande de subventions, ce qui a conduit à augmenter le budget prévu initialement en le portant à 45 000 €.

La gestion durable du patrimoine de la collectivité

Un diagnostic énergétique général, en partenariat avec le CPIE, a débuté fin 2021. Les résultats sont attendus pour 2021, ils permettront de définir et de prioriser des actions d'amélioration énergétique. Il s'agira également de faire un inventaire des consommations d'éclairage public et des installations d'assainissement.

En 2020, plusieurs systèmes d'éclairage ont été remplacés par des modèles LED moins énergivore. Tous les éclairages extérieurs du siège communautaire ont été remplacés par des systèmes LED et l'horloge de contrôle a été reprogrammée. L'éclairage se fait sur les créneaux de 7H à 9H et de 17H à 20H30 avec un détecteur crépusculaire qui minimise ces plages si la luminosité est suffisante.



Bloc LED en salle de Conseil



Eclairages extérieurs avec détecteur crépusculaire et programmation

Pour la gestion des Zones d'Activités Economiques, l'éclairage public représente la principale consommation d'énergie. Mauges Communauté gère 1 202 points lumineux sur son territoire. En 2020, tous les « ballons fluo » ont été supprimés, soit un total 114 lanternes. De plus, 20 armoires de commande ont été mises à jour et calées sur les programmations communales afin de minimiser les consommations d'énergie et la pollution lumineuse.

Une réflexion a également été menée pour l'achat d'énergie. Ainsi pour l'éclairage public et les bâtiments, Mauges Communauté passera par le groupement d'achat du SIEML, en s'orientant vers l'offre à Haute Valeur Environnementale. Pour le siège de la collectivité, l'achat d'énergie passera par l'offre locale et citoyennes « Electricité des Mauges » (voir paragraphe précédent p 11).

Perspectives 2021 :

- ✓ mise en œuvre des actions du PCAET
- ✓ création d'un observatoire du changement climatique
- ✓ augmentation du nombre de permanences en conseil énergie
- ✓ ouverture de la maison de l'habitat
- ✓ accompagnement de plusieurs collectifs citoyens autour de projets d'énergie renouvelable
- ✓ démarche Cit'ergie avec toutes les communes du territoire
- ✓ Validation du plan de mobilités
- ✓ Requalification de l'aide à l'achat de VAE
- ✓ Développement de l'autopartage

2- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Enjeux :

- ✓ Améliorer la connaissance de l'état de la biodiversité
- ✓ Prendre en compte des secteurs à enjeux environnementaux par des mesures de protection, de gestion et de compensation
- ✓ Prendre en compte des risques naturels et technologiques
- ✓ Maîtriser les pressions sur les milieux et sur la biodiversité
- ✓ Préserver et valoriser la nature et le capital paysager
- ✓ Préserver la ressource en eau

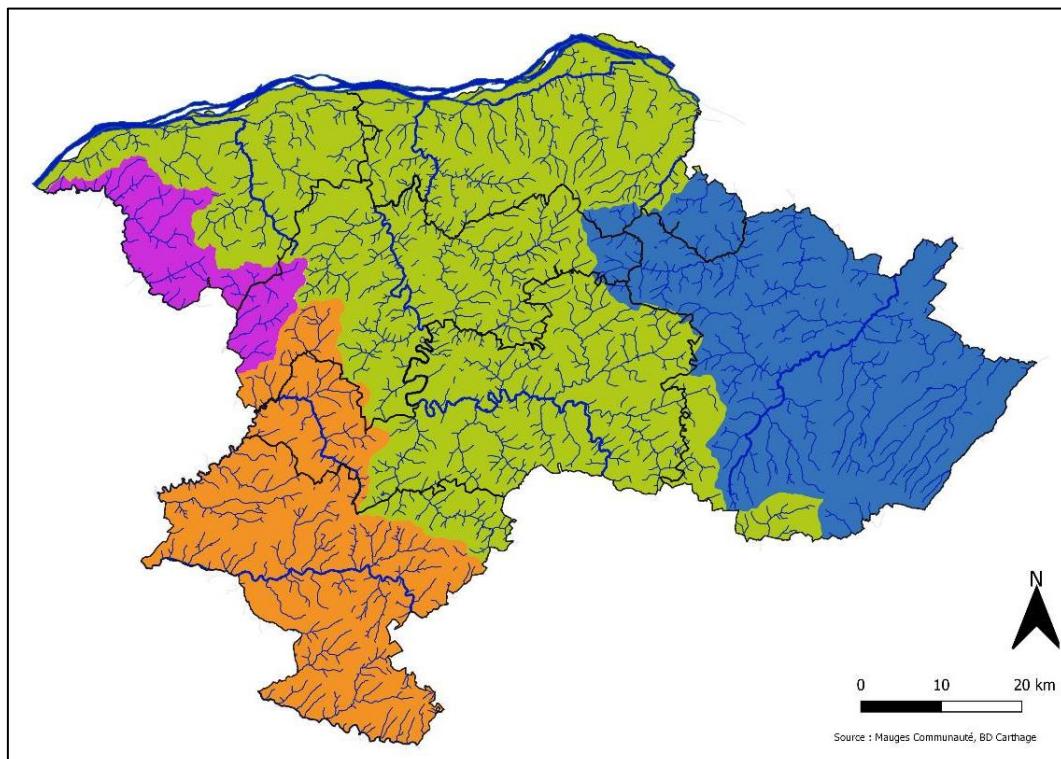
Mauges Communauté est titulaire des compétences de gestion des milieux aquatiques et de prévention des risques d'inondations, de la compétence assainissement et eau potable, et elle est porteuse du SCoT du Pays des Mauges. À ce titre, des actions réalisées ont une incidence favorable sur la biodiversité.

L'organisation de la compétence GÉMAPI

La compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GÉMAPI) comprend 4 missions obligatoires qui concernent la maîtrise d'ouvrage des travaux et la coordination à l'échelle du Bassin Versant, ainsi que 8 missions facultatives.

Sur le plan de la gestion des cours d'eau, le territoire de Mauges Communauté se subdivise en plusieurs bassins versants :

- le bassin de la Divatte au nord-ouest ;
- le bassin de la Sèvre Nantaise au sud-ouest ;
- les bassins versants Èvre, Thau, Saint-Denis, Robinets et Haie d'Allot au nord et au centre ;
- les bassins versants Layon, Aubance, Louets à l'est.



Carte des bassins versants du territoire

La gestion des milieux aquatiques

Mauges Communauté a transféré l'exercice de la compétence Gestion des milieux aquatiques (GEMA) à des syndicats de bassins versants qui œuvrent, par des actions territorialisées, à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Ces opérations favorisent également la préservation de la biodiversité des milieux humides par une diversification des habitats ou par la restauration d'habitats naturels dégradés.

À ce titre des contrats territoriaux regroupent la majeure partie des opérations réalisées par les syndicats de bassins versants. Un comité de pilotage annuel permet d'évaluer l'atteinte des objectifs du contrat.

Sur son territoire, Mauges Communauté s'appuie sur l'expertise des quatre Syndicats mixtes de bassins versants :

- Divatte ;
- Èvre, Thau, Saint Denis, Robinets et Haie d'Allot ;
- Layon, Aubance, Louets ;
- Sèvre Nantaise.

Trois de ces syndicats sont également porteurs de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Le SAGE est un outil de planification locale qui fixe des objectifs et des orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Des élus de Mauges Communauté siègent dans ces instances de bassins versants.



Le rétablissement de la continuité écologique des masses, un enjeu pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.

La prévention des inondations

Mauges Communauté exerce la compétence de prévention des risques d'inondations pour les ouvrages de protection face à la Loire. À ce titre, une convention de délégation a été conclue avec l'Établissement Public Loire (EPL) pour mener à bien les missions qui incombent à la collectivité.

Entre Saint-Florent-le-Vieil et Montjean-sur-Loire, 12,8 kilomètres de digues protègent la vallée de la Thau face aux crues de la Loire. Mauges Communauté a notamment en charge l'entretien de la végétation sur cette digue. Pour favoriser la biodiversité, dans cette zone Natura 2000, la fauche des talus n'est pas réalisée avant l'été. Des panneaux d'informations ont été implantés pour sensibiliser les itinérants, le long de cet axe de la Loire à Vélo.

**Le long de la digue,
Mauges Communauté
favorise la biodiversité en
pratiquant la fauche tardive.**



Depuis le 1^{er} janvier 2018,
Mauges Communauté est le gestionnaire
de la digue entre Montjean-sur-Loire et
Saint-Florent-le-Vieil.

Connaissance de la biodiversité et enjeux environnementaux

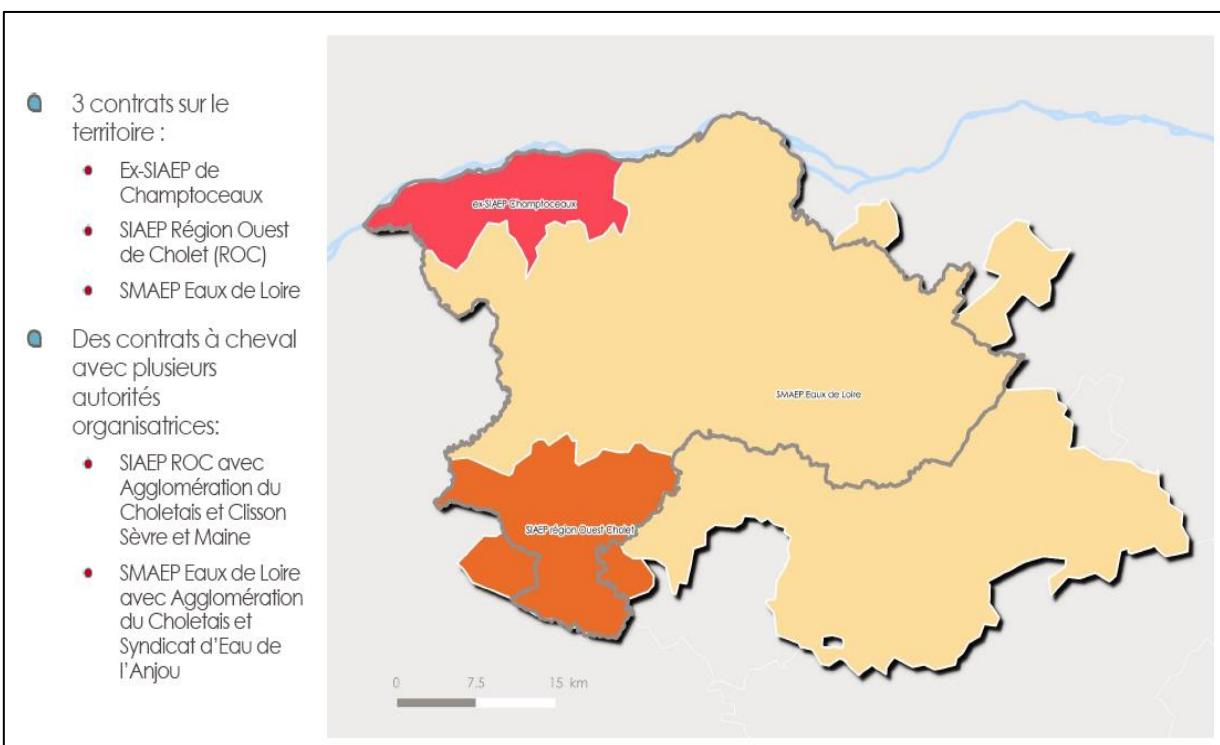
Le SCoT, approuvé en juillet 2013, comporte des objectifs et des orientations tenant compte des enjeux environnementaux : définition d'une trame verte et bleue à l'échelle du territoire des Mauges, pour préserver et reconquérir la biodiversité, dispositions en faveur de la gestion du bocage, du paysage avec la création de coupures paysagères, la protection de cônes de vue. Les communes ont ainsi été invitées, dans le cadre de leur PLU, à décliner, à compléter et à préciser ces orientations, dans un rapport de compatibilité avec le SCoT.

Les 6 PLU sont désormais approuvés et ont traduit la trame verte et bleue notamment dans les règlements graphiques. La suppression des haies bocagères dans ces emprises doit être compensée. Les zones humides sont également référencées. La doctrine éviter/réduire/compenser s'applique lorsqu'un projet d'aménagement est localisé sur ces espaces humides. Certaines communes, comme Beaupréau-en-Mauges et Mauges sur Loire ont également travaillé sur la trame noire, visant à réduire l'éclairage nocturne pour maintenir l'habitat de la faune nocturne.

La gestion de l'eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les services de Mauges Communauté œuvrent pour la production et la distribution de l'eau potable sur une partie du territoire correspondant au territoire de l'ex-SIAEP de Champtoceaux. Cette compétence s'exerce sur tout le territoire depuis le 1^{er} janvier 2020, par suite de la dissolution du SMAEP des Eaux de Loire et du SIAEP de la Région Ouest de Cholet.

Mauges Communauté est, en outre, depuis le 1^{er} janvier 2020 membre du SIDAEP Mauges Gâtines, qui assure la majeure partie de sa production d'eau potable.



Ex-syndicats dissous et contrats de délégation de service public transférés

La compétence eau potable est actuellement mise en œuvre par trois contrats de délégation de service public conclus sous la forme de concession de service public (correspondant aux trois ex-SIAEP). Mauges Communauté, au mois d'octobre 2019, a approuvé le choix du maintien du mode de gestion délégué, sous forme d'un contrat unique de concession de service public, pour la gestion de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de Mauges Communauté pour une durée de 8 ans qui devait commencer le 1^{er} janvier 2021. La procédure de choix du délégataire ayant dû être déclarée sans suite, une nouvelle consultation sera lancée début 2021 pour une attribution avant le 31 décembre 2021.

52 000
abonnés

L'eau distribuée auprès des 52 000 abonnés sur le territoire de Mauges Communauté est de très bonne qualité selon l'organisme de contrôle (ARS – Agence Régionale de Santé). Elle parcourt près de 3 000 kms de réseaux afin d'être acheminée dans chaque foyer.

Cette distribution se fait à partir des deux usines du territoire, usine de Champtoceaux et usine du Longeran avec près de 650 000 m³ chacune, le reste de l'eau potable étant achetée au SIDAEP Mauges Gâtines en provenance de l'usine de Montjean-sur-Loire.

87 %
rendement
moyen des
réseaux

Le rendement moyen des réseaux sur l'ensemble du territoire est de 87,2 %, avec un indice linéaire de perte en réseau de 0,83 m³/jour/km.

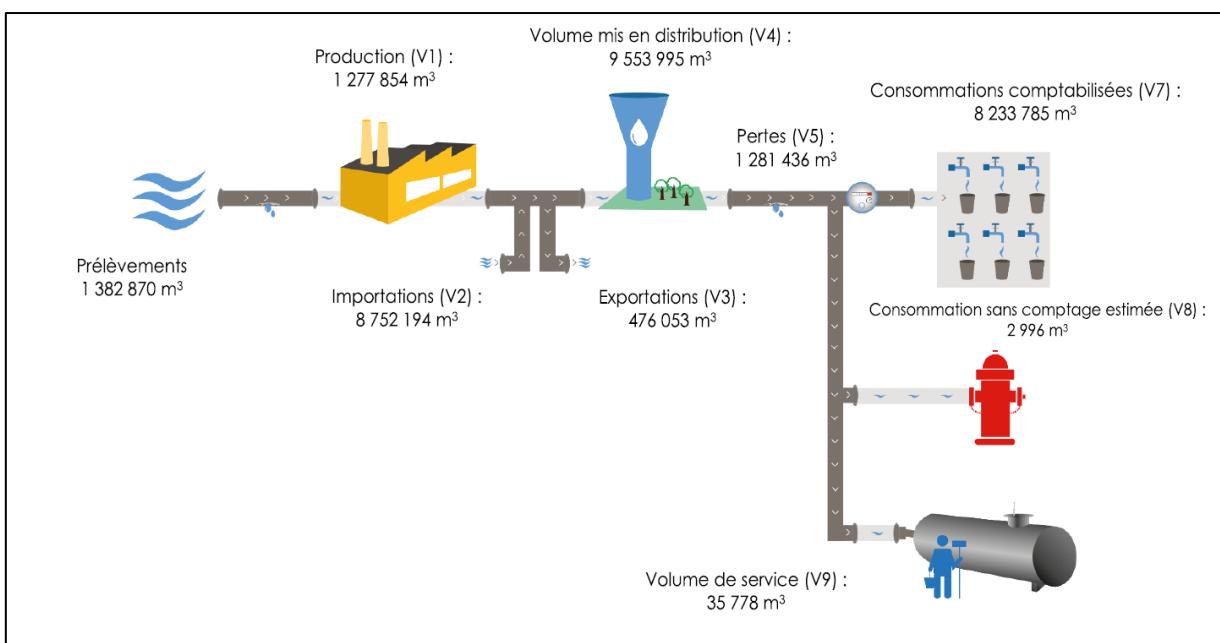


Schéma de distribution de l'eau

L'assainissement collectif

L'assainissement collectif était géré en régie, avec parfois des contrats de prestations externes, par les communes nouvelles jusqu'au 31 décembre 2019. Un important travail sur la mise à jour des schémas directeur d'assainissement (SDA) a été réalisé en 2019 en parallèle de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU). Cette mise à jour a permis de dégager des plans pluriannuels d'investissement (PPI) qui ont contribué à dresser une perspective quant à l'évolution du tarif (part fixe et part variable).

Les communes nouvelles ont d'ailleurs voté une convergence et une progression des tarifs sur les trois années à venir (2020 – 2022) avant le transfert de compétence à Mauges Communauté au 1^{er} janvier 2020. Il convient d'assurer un besoin de financement pour réaliser les travaux (STEP et réseaux) qui découlent des orientations des schémas directeurs d'assainissement, étant précisé que leur montant total, pour l'assainissement collectif, est de 61 millions d'euros et que la projection du besoin de financement sur dix ans a été établie à 40 millions d'euros. Il revient ainsi à Mauges Communauté d'établir une programmation, acte opérationnel, en fonction des enjeux sanitaires, d'urbanisation économique et résidentielle.

L'ensemble des agents affectés majoritairement à l'assainissement collectif a été transféré à Mauges Communauté pour constituer le service. Il gère près de 80 sites de traitement des eaux usées, entretien des centaines de kilomètres de réseaux et des dizaines de postes de relèvement. Il participe également au contrôle des branchements neufs et vérifie leur conformité lors des ventes immobilières.

De nouvelles usines de traitements des eaux sont et vont être construites dans les années à venir afin de protéger le milieu récepteur et de maintenir la qualité des cours d'eau dans lesquels se rejettent les effluents traités des stations d'épuration.

La nouvelle usine de 1 000 équivalents-habitants sur la commune du Marillais a été inaugurée le 7 février 2020.

Le prochain projet commencé en novembre 2020 sera la future station de 1 000 équivalents-habitants de la Commune de Tillières.



*Ancienne station de lagunage et projet de la future station d'épuration
à boues activées pour 1000 eq.hab.*



Travaux en novembre et décembre 2020

L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif était géré par les communes nouvelles jusqu'au 31 décembre 2019. Quatre d'entre elles faisaient appel à un prestataire extérieur. Mauges Communauté a souhaité un retour en régie ; les contrats des prestataires n'ont pas été renouvelés et de nouveaux agents ont été recrutés au début de l'année 2020.

Le service gère près de 12 000 installations d'assainissement individuel qui sont contrôlées avec une périodicité de 6 ans. Il participe également au contrôle des filières lors d'une construction neuve et vérifie la conformité de la réalisation ainsi que lors des ventes immobilières.

Carbocage et le paiement pour services environnementaux

Le maintien et le développement du bocage sont essentiels pour lutter contre le changement climatique notamment grâce au stockage du carbone. Mauges Communauté était déjà un territoire pilote dans le cadre de la première étape du projet Carbocage visant à créer un marché local du carbone.

En 2020, Mauges Communauté en partenariat avec la Chambre d'agriculture, Mission Bocage et le SMIB ont candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour développer un dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE). Concrètement, il s'agit de permettre la reconnaissance des efforts des agriculteurs lorsque leurs pratiques contribuent directement à préserver l'environnement au-delà de la réglementation et de valoriser les pratiques de préservation des sols, de l'eau et de restauration de la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques et humides.



Ainsi, le projet de « Gestion améliorée des haies pour le stockage du carbone, l'eau et la biodiversité » a pour objectifs de :

- proposer un nouveau modèle économique sur le territoire ;
- établir les liens entre les acteurs (entreprises, agriculteurs ou citoyens) ;
- consolider les filières de valorisation du bois par un soutien de la gestion durable ;
- répondre aux enjeux environnementaux en maintenant un maillage bocager fort et en développant l'agroforesterie ;
- contribuer à la neutralité carbone du territoire.

Valoriser les bonnes pratiques, l'agroécologie, le soutien à l'évolution des systèmes agricoles et l'accompagnement dans l'adaptation au changement climatique.

Perspectives 2021 :

- ✓ diminution de la pollution lumineuse et préservation la biodiversité dans le cadre du projet « rallumer les étoiles »
- ✓ premières contractualisations Carbocage
- ✓ projet de STEP de Neuvy-en-Mauges (750 E.H. et 1 200 000 €)
- ✓ projet de STEP de Montfaucon-Montigné (8 000 E.H. et 3 000 000 €)
- ✓ projet de STEP de Drain-Liré + réseaux + PR (3 800 E.H. et 3 600 000 €)

3- Amélioration de la qualité de vie et épanouissement de tous les habitants

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Enjeux :

- ✓ Améliorer la qualité des services à la population : accueil des personnes âgées et, ou en situation de handicap, éducation, loisirs, culture
- ✓ Avoir un meilleur accès et une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels, pour toutes les catégories de population
- ✓ Maintenir ou améliorer la santé publique dans ses dimensions environnementales
- ✓ Améliorer l'accès et les conditions de logement, vers un logement

La sensibilisation au Radon

Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) et du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) de Mauges Communauté, la collectivité propose, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), le CPIE Loire Anjou et Alisée, des campagnes de mesure du potentiel radon des logements.

Ainsi, Mauges Communauté propose aux habitants 3 campagnes de mesure gratuites. Elles s'étaleront progressivement jusqu'en 2023 sur l'ensemble des 6 communes du territoire de Mauges Communauté.

Pour 2020, 2 communes sont concernées :

- Orée-d'Anjou
- Sèvremoine.

Compte tenu du contexte sanitaire les réunions publiques ont été annulées et la communication renforcée via les réseaux sociaux et les médias.

Pour lancer la sensibilisation une matinale d'informations à destination des Établissements recevant du public a été proposée en webinaire le jeudi 12 novembre 2020. Elle a réuni 23 participants.



Mauges Communauté
18 novembre ·

...

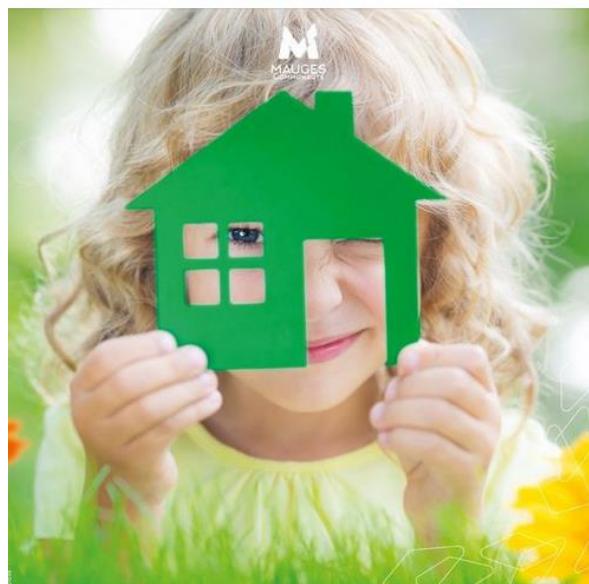
// QUALITÉ DE L'AIR & SANTÉ //

Vous connaissez le radon ? C'est un gaz naturel incolore et inodore provenant des éléments naturellement radioactifs présents dans toutes les roches du sol et spécialement dans les roches granitiques présentes sur notre territoire. Pourquoi on vous en parle ? Parce qu'il peut polluer votre logement sans que vous vous en rendiez compte, avec des répercussions sur votre santé. Heureusement des gestes simples existent pour atténuer la concentration de radon, mais déjà faut-il le savoir 😊

Aussi, dans le cadre du Contrat Local de Santé et du Plan Climat Air-Énergie Territorial, Mauges Communauté vous propose de mesurer le taux de radon dans votre logement et vous donne les solutions simples et pratiques pour rendre l'air de votre foyer plus sain. Cette campagne de sensibilisation a lieu en 2020/2021 sur la Commune d'Orée-d'Anjou et celle de Sèvremoine.

Vous êtes intéressé ? Retrouvez toutes les informations pratiques bit.ly/campagne-radon

En partenariat avec l'Agence régionale de santé Pays de la Loire, le CPIE Loire Anjou et Alisée Association



Publication Facebook

Les pôles et maisons de santé

Dans la cadre de sa politique de santé, Mauges Communauté participe au maintien et au développement d'une offre de soins de premier recours répartie de manière équilibrée sur le territoire. Cette ambition se concrétise par l'accompagnement des professionnels de santé dans la mise en œuvre de dynamique de réseau en collaboration avec les animateurs santé des communes. La création de centre de santé est aussi soutenue par l'animation de la politique territoriale de santé.

6,7
médecins pour
10 000 habitants

Le Contrat Local de Santé (CLS)

Le CLS est un outil partenarial (ARS/Collectivité) et d'animation territoriale en santé. Il est porteur d'une approche globale de la santé et pluri-thématiques visant notamment à :

- Axe n°1 : Conduire une politique de prévention et de promotion de la santé/ environnement ;
- Axe n°2 : Faciliter l'accès aux soins et l'offre de santé par un projet de santé de territoire dans une logique de complémentarité et de coordination ;
- Axe n°3 : Promouvoir une logique de parcours de santé ;
- Axe n°4 : Assurer le suivi du contrat local de santé ;
- Axe n°5 : Prévenir et prendre en charge la santé mentale.



Le sport

Dans le cadre de sa politique de prévention, Mauges Communauté, par le CLS engage une réflexion sur le sport-santé.



Le soutien moral

Depuis 2018, le CLIC et le CLH proposent aux aidants du territoire un soutien psychologique individuel par un psychologue grâce au soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie.

De plus, un comité local des aidants organise chaque année une journée nationale des aidants en octobre. Le contexte sanitaire n'a pas permis de mettre en œuvre cette action cette année.

 **NOUS SOMMES 11 MILLIONS À PRENDRE SOIN D'UN.E PROCHE FRAGILISÉ.E. ET VOUS ?**



« Parce qu'il y a toi, pour toujours et il y a moi... »

JE SUIS L'AUTRE
Création théâtrale de la Cie Ergética suivie d'échanges

Scènes de Pays

La culture, est un des piliers du développement durable ; en ce sens, le projet artistique et culturel Scènes de Pays participe largement au développement durable sur le territoire des Mauges : favoriser l'accès à la culture, développer la qualité des conditions de vie, proposer une culture de proximité... Plusieurs indicateurs* permettent de mesurer son rôle : le nombre de lieux investis par saison (17 lieux), le nombre d'entrées sur le temps scolaires (11 797), le nombre de personnes dites éloignées de l'offre culturelle concernées (1 300), le nombre de partenaires du territoire dans la saison (12) ...

*chiffres saison 2019/2020



Concert à l'EHPAD de Beaupréau lors de la tournée solidaire organisée par Scènes de Pays dans les structures de santé du 29 juin au 17 juillet 2020

Scènes de Pays témoigne de la volonté du territoire des Mauges à s'engager ensemble pour mettre en œuvre un projet artistique et culturel de qualité, varié et ouvert à tous. Portée par Mauges Communauté, Scènes de Pays bénéficie du soutien et de la participation de ses six communes nouvelles, ainsi que de nombreux acteurs locaux, et nationaux, pour s'inscrire dans le mouvement des arts vivants et articuler son projet autour de quatre axes principaux.

Axe 1 : Une programmation artistique régulière et itinérante, ouverte à tous les styles (théâtre, musique, danse, humour...), qui s'appuie à la fois sur deux lieux structurants, le Centre Culturel La Loge de Beaupréau à Beaupréau-en-Mauges (700 places) et le Théâtre Foirail de Chemillé à Chemillé-en-Anjou (400 places), ainsi que de nombreuses salles de petites et moyennes tailles présentes sur les six communes nouvelles et dans des lieux atypiques et patrimoniaux du territoire (environ 50 spectacles et 100 représentations par an).

17
lieux investis
par saison

Axe 2 : Un projet de résidences territoriales artistiques et culturelles, avec une présence régulière et durable d'artistes sur le territoire. L'action de Scènes de Pays s'est toujours traduite par une volonté de soutenir et d'accompagner la création artistique dans la proximité avec les habitants et les acteurs locaux. Pour la saison 2020/2021, 5 artistes ont été accueillis en résidence.

Axe 3 : Un programme de médiation culturelle, pour n'oublier personne sur le chemin de l'accès à la culture. L'éducation artistique et culturelle constitue l'un des axes fort de la démarche de Scènes de Pays comprenant chaque année une programmation et des parcours de médiation en direction de l'enfance, la jeunesse et des publics éloignés.

L'objectif est d'éveiller, chez les enfants et les jeunes, leur curiosité, leur sens critique et leur apporter un moment de plaisir ; les former à être des spectateurs avertis aujourd'hui et demain. Chaque saison, un très grand nombre d'enfants et de jeunes participent aux spectacles et projets éducatifs organisés par Scènes de Pays. Ces projets sont adaptés à chaque groupe d'âge, de la maternelle au lycée. Autour des spectacles, Scènes de Pays propose aux équipes pédagogiques des dossiers d'accompagnement, des rencontres et des ateliers artistiques, des visites de salles de théâtre, des parcours spécifiques selon les projets.

Scènes de Pays est partenaire de Cultures du Cœur des Pays de la Loire et signataire de la charte Culture et Solidarité à la Région des Pays de la Loire. Cette charte a pour objectif la mise en relation des acteurs culturels et des acteurs sociaux.

11797

entrées sur le
temps scolaires



Interventions dans les écoles des Mauges avec la Cie Mesdemoiselles en décembre 2020

Axe 4 : Une dynamique collective, partenariale et de mise en réseau avec les six communes nouvelles et Mauges Communauté, à l'échelle du territoire.

L'étude de définition du besoin en logement des jeunes

Le diagnostic du PLH de Mauges Communauté a identifié des besoins non satisfaits en matière de logement et d'hébergement des jeunes sur le territoire. Les difficultés de recrutement de nouveaux salariés, notamment de jeunes, rencontrées par les entreprises, se cumulent avec celles de trouver un logement adapté pour ces salariés. Une étude a été lancée en 2020 qui vise à aboutir à des propositions opérationnelles en termes d'accueil et d'hébergement des jeunes et travailleurs en demande de logement temporaire ou définitif, sous l'angle de l'élargissement éventuel des capacités d'accueil dans les structures de type Résidences Habitat Jeune (RHAJ) mais également sous l'angle de l'amélioration des dispositifs et services à l'attention des jeunes et permettant de faciliter leur accès au logement sous toutes ses formes (locatifs sociaux, locatifs du parc privé, cohabitation, colocation, etc.). Les solutions proposées

à l'issue de l'étude tiendront compte de la proximité des services destinés aux jeunes afin de limiter leurs déplacements. Cette étude a été confiée au bureau d'études CERUR.

Le soutien à la construction de logements locatifs sociaux

La mise en œuvre de l'action n°8 du PLH vise à dynamiser la construction de logements sociaux sur le territoire de Mauges Communauté afin de renforcer la part de logements sociaux dans le parc total de logements. Selon les dernières données issues du répertoire du parc locatif social (RPLS) disponibles, 4 608 logements sociaux sont recensés sur le territoire de Mauges Communauté ce qui représente 9,4 % du parc total de logements.

9,4%
de logements sociaux

Le logement locatif social facilite le parcours résidentiel des ménages. De plus, près de 70 % des ménages du territoire sont aujourd'hui éligibles à un logement social.

Fort de ce constat, les élus ont souhaité soutenir la construction de logements sociaux en accordant des subventions aux bailleurs sociaux qui s'engageront à développer le parc social dans les Mauges.

L'emploi et la formation

Mauges Communauté accompagne une école de production dédiée aux métiers de la chaudronnerie afin de répondre à des métiers en tension, de conserver des savoir-faire et de fixer des jeunes. Cette formation peut accueillir des jeunes en difficulté scolaire.



**FORUM POUR
L'EMPLOI**
MARDI 24 SEPTEMBRE
2019
JOB DATING de 8h30 à 18h

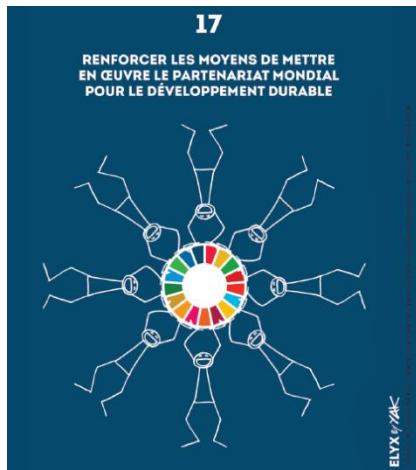
En partenariat avec l'Agglomération du Choletais, Mauges Communauté organise un forum de l'emploi au format "job dating" permettant de rapprocher les entreprises du territoire en recherche de personnel et les demandeurs d'emplois habitant le territoire. En 2020, compte tenu de la situation sanitaire, la 3^e édition du forum n'a pas eu lieu.

Perspectives 2021 :

- ✓ soutien de projets d'habitat innovants et/ou intergénérationnels
- ✓ création d'une conférence intercommunale du logement

4- Solidarité entre les territoires et les générations

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Enjeux :

- ✓ Maîtriser les phénomènes de précarisation et accompagner les populations fragiles spécifiques
- ✓ Renforcer le lien social entre générations
- ✓ Mutualiser les échanges entre Mauges Communauté et ses communes membres, mais aussi avec les autres intercommunalités

Le service Mooj Solidaire



Déployé sur les communes de Montrevault-sur-Èvre et Orée-d'Anjou depuis 2018 et élargi en 2019 à Sèvremoine, Mooj solidaire est un service d'accompagnement à la mobilité des habitants en recherche d'emploi, en insertion ou en formation et concerne des destinations au sein de Mauges Communauté, ou en dehors du territoire, dans un rayon maximum de 100 km autour du domicile.

Ce service s'appuie sur 39 chauffeurs bénévoles, adhérant pour la plupart à des associations de transport solidaire.

Les besoins en déplacements et les situations individuelles sont validés par des prescripteurs (MDS des Mauges, CCAS / Pôle Social Emploi des communes, associations d'insertion agréées, CAF, MSA, CPAM, POLE EMPLOI, missions locales)

Mauges Communauté met en relation les bénéficiaires avec les chauffeurs bénévoles, finance la plateforme Mooj, et les courses liées à l'emploi, à l'insertion et à la formation professionnelle : 410 courses ont été effectuées en 2019 et un nombre similaire en 2020, malgré l'arrêt du service pendant la période de confinement, ce qui témoigne des besoins satisfaits par ce service.

39
chauffeurs
bénévoles

Le Transport à la Demande

Organisé par Mauges Communauté, le service de Transport à la Demande (TAD) est complémentaire du réseau de lignes régulières d'autocars, pour permettre un meilleur maillage du territoire en service de transport. Il est aujourd'hui proposé pour les communes de Mauges-sur-Loire et Montrevault-sur-Èvre. Depuis un point d'arrêt dans chaque commune déléguée de Mauges-sur-Loire et Montrevault-sur-Èvre, il est possible de se rendre vers les pôles de centralité : La Pommeraye, Saint-Florent-le-Vieil, Montrevault et Saint-Pierre-Montlimart et vers certains arrêts du réseau Anjoubus lignes régulières.



6 450
voyages/an

Ce service est ouvert à tous et disponible sur réservation pour s'adapter aux déplacements, qu'ils soient quotidiens ou occasionnels (travail, commerces, santé, loisirs...). Il fonctionne de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi ; 6 450 voyages et 46 970 km parcourus ont été effectués en 2019.

L'accueil des gens du voyage

L'accueil des gens du voyage est une compétence obligatoire de Mauges Communauté dont la mise en œuvre est assurée dans le cadre du schéma départemental établi conjointement par le Préfet et le Conseil départemental.

La collectivité assure ainsi la gestion de 3 aires, confiée à un prestataire privé :

- une aire de 10 emplacements de 2 places caravanes, soit 20 places au total située rue de Vigneau à Beaupréau / Beaupréau-en-Mauges ;
- une aire de 6 emplacements de 2 places de caravanes, soit 12 places au total située au lieu-dit « Le Bouchet » à Chemillé / Chemillé-en-Anjou ;
- une aire de 3 emplacements de 2 places de caravanes, soit 6 places au total située Boulevard de l'Égalité à Saint-Macaire-en-Mauges / Sèvremoine.

L'accompagnement social des publics spécifiques

En matière de concours à l'action d'information et de coordination gérontologique (CLIC), Mauges Communauté garantit l'existence et la pérennité d'un service qui s'accorde à un besoin social identifié d'une population qui vit plus longtemps et dont l'accompagnement est devenu un enjeu de société, clairement relié à la politique territoriale de santé.

L'accompagnement des personnes en situation de handicap

L'accompagnement des personnes en situation de handicap sur le territoire a fait l'objet d'une réflexion pour aboutir à la création, à la fois d'un service d'information, de conseil et d'accompagnement dans les démarches administratives et un comité de pilotage d'actions. En 2020, les acteurs de l'enfance et la jeunesse ont été formés à l'accueil des enfants en situation de handicap dans leur structure.

LE HANDICAP
DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS !



 Vous ou l'un de vos proches êtes en situation de handicap, vous habitez le territoire de Mauges Communauté* et vous vous posez des questions sur le quotidien : scolarisation, travail, aide à la personne...

 Le Centre Local du Handicap vous informe, vous conseille et vous accompagne dans vos démarches administratives.

 Le référent handicap vous reçoit sur rendez-vous

- au Centre Local du Handicap à Beaupréau,
- lors de permanences dans chaque commune nouvelle,
- ou directement à domicile.

 Pour prendre rendez-vous contactez le 02 41 71 77 00 aux heures d'ouverture du Centre Local du Handicap :

- le lundi, mercredi, jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- le mardi de 14h à 17h30 et
- le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

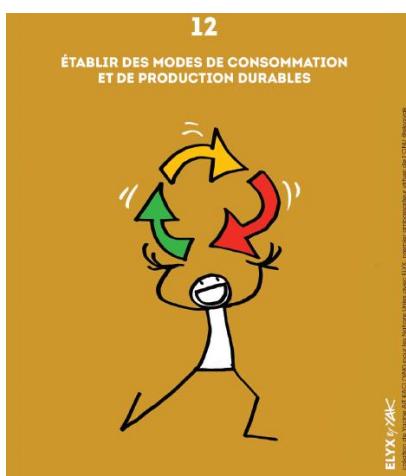
 SERVICE GRATUIT ET CONFIDENTIEL

Perspectives 2021 :

- ✓ étude de définition du besoin en aires d'accueil des gens du voyage
- ✓ aides à la construction de logements adaptés aux personnes âgées et/ou en situation de handicap
- ✓ élargissement du service TAD dans le cadre du plan de mobilités territorial

5- Produire et consommer durablement

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Enjeux :

- ✓ Développer une consommation et des pratiques citoyennes responsables par la sensibilisation du public, la prévention et le soutien à l'émergence de projets citoyens et associatifs
- ✓ Réduire les déchets produits et augmenter leur valorisation
- ✓ Faire évoluer l'économie locale vers des pratiques durables et développer et l'économie circulaire
- ✓ Développer des pratiques de gestion intégrée des parcs économiques

La prévention des déchets

Mauges Communauté œuvre pour la prévention des déchets. La Communauté d'agglomération travaille actuellement à la construction d'un nouveau plan de prévention des déchets qu'elle souhaite ambitieux et partagé.

94 kg
*/an/hab d'ordures
ménagères*

La prévention des déchets a débuté en 2007 sur le territoire avec la mise à disposition de composteurs individuels aux usagers. Dès 2010, le territoire s'est engagé dans un premier Plan Local de Prévention des Déchets. L'optimisation du service de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des emballages a conduit à l'instauration d'une redevance incitative et une collecte robotisée tous les 15 jours. Parallèlement, les actions de préventions se

mettent en œuvre : « stop pub », soutien à l'achat de couches lavables, mise à disposition de composteurs, actions de sensibilisation dans les écoles, positionnement de gardiens valoristes dans les déchèteries pour récupérer les objets valorisables.



Collecte robotisée des ordures ménagères

En 2015, le territoire a été labellisé Territoire Zéro déchet Zéro Gaspillage et s'est engagée dans le déploiement de l'économie Circulaire en concluant un contrat avec l'ADEME pour 3 ans : le CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire). La grande majorité des actions prévues dans le plan sont réalisées : réhabilitation d'une déchèterie, extension des consignes de tri des emballages, réhabilitation et mise à disposition d'un bâtiment dédié au réemploi occupé par l'Ecocyclerie des Mauges, étude sur la faisabilité du déploiement de la consigne des bouteilles en verre, mise en œuvre du compostage partagé, travail auprès de la restauration collective et commerciale sur la gaspillage alimentaire, renforcement des dynamiques associatives autour de la mise à disposition de broyeurs à végétaux, accroissement des animations de sensibilisations dans les écoles.

- 30 %
*d'ordures ménagères
en 10 ans*

Des actions d'économie circulaire en lien avec le secteur économique ont été entreprises :

- développement de 3 dynamiques d'écologie industrielle et territoriales (EIT) ;
- soutien à la suppression des sacs plastiques à usage unique auprès des commerçants ;
- dispositifs « répar'acteurs » et Eco défi déployés auprès des artisans du territoire ;
- groupe de travail sur le BTP second œuvre ;
- diagnostic déchets de 15 gros producteurs.

En 2019, suite au bilan positif du CODEC, Mauges Communauté s'est organisée pour intensifier son engagement pour l'économie circulaire en transversalité avec plusieurs services : le service gestion des déchets, le service stratégie écologique et le service développement. Mauges Communauté a, en outre, conclu avec l'ADEME un « contrat relais transitoire prévention économie circulaire » pour mettre en œuvre les actions suivantes sur la période 2019-2020 :

- étude prospective sur le financement du service de gestion des déchets ;
- montée en puissance du compostage partagé ;
- déploiement des dynamiques autour de la valorisation des végétaux dans les jardins, dynamiques associatives et soutien à l'expérimentation du broyeur tour ;
- sensibilisation des habitants via un évènement festif, organisation de l'événement « Changer d'Ère » en novembre 2019 avec 250 participants ;
- financement des gardiens valoristes en déchèteries ;
- installation d'un contrôle d'accès et limitation du nombre de passages sur l'ensemble des déchèteries ;
- collecte des coquilles d'huîtres sur la période de Noël ;
- maintien des animations scolaires. Celles-ci sont néanmoins mise en arrêt à partir du 16 mars 2020, date du 1^{er} confinement jusqu'à la fin de l'année scolaire.



Au premier trimestre 2020, lors de la rencontre inter-associations autour du broyage, 4 d'entre elles ont pu recevoir un broyeur thermique à végétaux (matériel mis à disposition par Mauges Communauté). Dès mars 2020, les actions ont été perturbées (fermeture des déchèteries, annulation des animations scolaires, report des événements...).



En 2020, Mauges Communauté a travaillé sur le projet de PLPDMA (plan de prévention des déchets ménagers et assimilés) 2020-2025.

La mobilisation des entreprises vers la transition écologique

En 2020, des ateliers et d'informations dans les clubs d'entreprises en coopération avec la CCI sur l'économie circulaire ont permis de changer certaines pratiques :

- mutualisation de formation de plusieurs entreprises à l'échelle du territoire ;
- adhésion d'entreprises à l'ADECC (Association pour le Développement de l'Economie Circulaire et Collaborative)
- Participation à l'élaboration d'un Plan de Déplacement d'Entreprises sur Montrevault-sur-Èvre (Lacroix / Eram).

La gestion intégrée des zones d'activités économiques

Mauges Communauté travaille sur des projets de zones d'activités. La gestion des eaux pluviales fait l'objet d'une attention particulière. En effet des investigations sur le potentiel d'infiltration sont faites afin d'optimiser cette possibilité qui permet la recharge des nappes phréatiques. Quand bien même l'infiltration est faible, du fait d'un sol très souvent argileux, la gestion des eaux pluviales en noue avec stockage et des surprofondeurs dans les bassins de rétentions sont des éléments pris en compte pour optimiser le potentiel d'infiltration des eaux de pluies.

D'autres démarches ont également été initiées :

- Réduction de l'éclairage dans les zones d'activités et expérimentation dans l'Anjou Actiparc du Centre Mauges à Beaupréau avec la suppression de l'éclairage entre 23h00 et 6h00 ;
- Suppression de tous les « ballons fluos » soit 114 lanternes d'éclairage public ;
- Installation de 20 armoires de commande calées sur les programmations communales
- Eco pâturage sur certains bassins de rétention.



Éco pâturage – Zone du Val de Moine à Saint-Germain-sur-Moine / Sèvremoine

Le programme d'économie circulaire

En 2019, Mauges Communauté a souhaité élaborer un programme d'économie circulaire, pour la période 2020-2023. Ce programme d'actions a pour objectif d'accompagner les acteurs du

territoire dans les évolutions des modes de production et de consommation, en créant de la valeur tout en réduisant les gaspillages. Il contribue à la position pionnière de Mauges Collectivité. Il vise à répondre à la fois à des enjeux de développement économique, de préservation des ressources et de renforcement du lien social.

Pour élaborer ce programme d'actions, un diagnostic du territoire a été réalisé. Le territoire de Mauges Communauté y est apparu particulièrement riche en acteurs engagés dans le champ de l'économie circulaire, qu'ils soient issus de l'ESS ou de l'économie conventionnelle. Un groupe d'entreprises motrices de l'économie circulaire a été identifié.

Suite à l'organisation d'un séminaire de présentation de l'économie circulaire aux élus communautaires en octobre 2019, un atelier de co-construction du futur programme d'actions avec les acteurs économiques du territoire a été organisé le 6 février 2020. Les acteurs ont été invités à s'exprimer sur quatre premières pistes d'actions qui leur sont destinées. Ces acteurs attendent de Mauges Communauté qu'elle se positionne comme animatrice de l'économie circulaire sur son territoire, en coordination avec les acteurs et réseaux existants. Il est attendu que la collectivité accompagne les acteurs économiques dans les évolutions sociétales à venir.



Lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2020, les élus ont approuvé l'engagement de la collectivité dans une démarche d'économie circulaire et approuvé le plan d'actions. Prévu pour 3 ans mais dans une perspective de long terme, ce programme se veut ambitieux et répondre aux défis posés par la transition écologique du territoire. Il vise à engager une démarche d'amélioration continue sur les enjeux de l'économie circulaire par l'utilisation du référentiel de l'économie circulaire. Il prévoit également une large marge de manœuvre pour l'expérimentation de nouvelles actions par la collectivité.

Il se veut concret et lisible pour les trois grands publics cibles que sont les habitants, les entreprises et établissements assimilés, et les communes. Il comprend au total 5 axes : 3 axes « publics-cibles » et 2 axes transversaux. Un processus de suivi et d'évaluation, appuyé sur des indicateurs factuels, est inclus dans le programme d'actions.

26
actions
économie
circulaire

Passeport vert pour le tourisme durable

Mauges Communauté vise à accompagner le secteur économique du tourisme vers une économie circulaire. Le tourisme est un producteur de déchets, mais représente également une opportunité de sensibilisation des publics. L'offre touristique du territoire promeut de nombreuses activités extérieures, en lien avec la nature (promenades, sports, patrimoine) et accueille notamment des activités liées au vélotourisme le long de la Loire (Orée d'Anjou et Mauges-sur-Loire).



Plusieurs établissements d'hébergement touristique ont été recensés sur le territoire (villages-vacances, résidences, campings et hôtels). Ces établissements peuvent être à la fois cibles d'actions de prévention, et relais de bonnes pratiques auprès de leurs clients.



Osez Mauges, société publique locale qui gère les offices de tourisme et fait la promotion du tourisme sur le territoire et Mauges Communauté se sont engagées fin 2020 dans la démarche Passeport Vert coordonnée par Anjou Tourisme et accompagnée par Betterfly Tourism. Passeport Vert est un programme international pour développer et valoriser les destinations de tourisme durable, signé avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Les objectifs de la démarche sont les suivants :

- créer et soutenir une offre touristique responsable et durable ;
- mesurer ses impacts (eau, énergie, gaz à effets de serre, déchets, ressources, emplois...) ;
- sensibiliser les hébergeurs touristiques à la prévention des déchets, au tri, et à l'utilisation de produits locaux/issus de l'économie circulaire ;
- mutualiser des outils, des projets (veille sur les projets existant pouvant être déployés et mutualisés sur les territoires, mécanismes de financements associés) ;
- favoriser l'innovation et promouvoir les offres touristiques associées.

Lors du dernier trimestre de 2020, 2 agents (1 par structure) ont débuté une formation de 4 jours avec Anjou Tourisme ; ils ont également rencontré plusieurs acteurs du territoire pour préparer un plan d'actions qui devra être examiné en 2021.

Le Projet Alimentaire Territorial

Le Projet Alimentaire Territorial de Mauges Communauté à l'ambition de partager une politique alimentaire sur son territoire afin de :

- Favoriser une alimentation locale et de qualité ;

- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Contribuer au maintien et au développement du tissu économique local ;
- Entretenir une dynamique collective dans le cadre du développement durable.

Suite au premier PAT 2016-2018, le PAT de Mauges Communauté est axé sur 3 thématiques fortes :

- la restauration collective ;
- l'animation territoriale dans le but de faciliter l'installation, la diversification et les synergies entre producteurs et consommateurs ;
- l'optimisation de la logistique territoriale dans le cadre des circuits alimentaires de proximité.

Les principaux objectifs de l'étude sont :

- Actualiser l'état des lieux du territoire : offres (circuits courts, commerces de proximité, marchés, AMAP, intermédiaires de transformation, offres dématérialisées), demande (territoire, restauration collective...), actions existantes sur le territoire ;
- Faciliter la consommation sur le territoire des produits agricoles locaux de qualité produits sur le territoire ;
- Faciliter l'accès aux produits locaux de qualité pour la restauration collective du territoire ;
- Optimiser et compléter la logistique existante pour ces circuits de proximité ;
- Accompagner les dynamiques enclenchées autour d'outils de transformation ;
- Favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire autour de ces thématiques.

La réunion de lancement du 2^e PAT des Mauges s'est déroulée le 18 novembre 2020 en visioconférence avec une quarantaine de participants. Le projet s'articulera autour de 3 actions structurantes :

- Action 0 : Actualiser l'état des lieux du territoire en matière d'offre et de demande en vue du développement de circuits alimentaires de proximité ;
- Action 1 : Accompagner des outils de production en cours de création ou récemment créés (légumerie...) ;
- Action 2 : Initier la mise en place d'une plateforme logistique de produits locaux de qualité sur le territoire.



Objectifs 2022

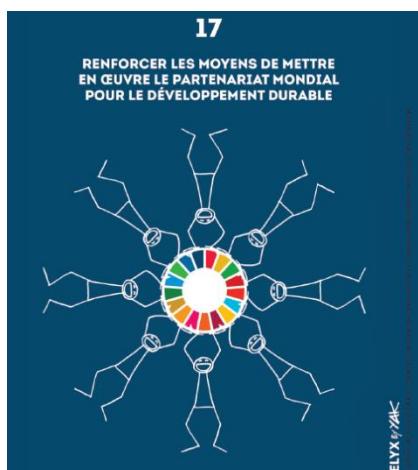
50 %
de produits de
qualité et
durables

Perspectives 2021 :

- ✓ approbation du PLPDMA
- ✓ biodéchets : préparer l'évolution de la législation
- ✓ mise en œuvre du plan économie circulaire
- ✓ validation du plan d'action Passeport Vert
- ✓ réalisation des actions du PAT

6- Impliquer et mobiliser les élus, les services et le territoire autour des enjeux de développement durable

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Enjeux :

- ✓ Prendre en compte les 5 finalités du développement durable dans la prise de décision et les projets
- ✓ Développer un management transversal de la politique
- ✓ Impliquer les acteurs locaux, les habitants, les partenaires institutionnels, les services, les élus et les instances participatives
- ✓ Associer d'autres territoires et collectivités vers des objectifs partagés et des moyens mutualisés
- ✓ Quantifier les objectifs stratégiques de la politique à différentes échéances en s'appuyant sur une démarche prospective
- ✓ Etablir un dispositif d'évaluation avec définition de cibles et mise en place d'outils d'indicateurs et tableaux de bord.

L'organisation du pilotage et la transversalité des actions

Le développement durable par son caractère transversal mobilise tous l'organisation de Mauges Communauté et plus largement celle du territoire des Mauges (communes + EPCI). Ainsi, une vice-présidence à la Transition écologique et à l'animation territoriale a-t-elle été créée pour conférer aux actions de développement durable une autorité politique, qui s'accorde au projet politique du territoire.

Dans cette organisation, le service Transition écologique et animation territoriale tient une place particulière en tant qu'il est lui-même muni des attributions transversales lui permettant soit de piloter des actions directement avec le concours des autres services de Mauges Communauté et/ou des communes du territoire ou d'être associé par ces mêmes services pour apporter son expertise sur des actions ou procédures en cours.

La revue thématique qui précède atteste du pilotage technique transversal, qui, s'inscrit, de façon plus globale dans une dynamique de fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération et avec les services communaux, assise sur des dispositifs collaboratifs permanents. Au sein de la Communauté d'agglomération, les pôles d'action pilotés chacun par un directeur garantissent le pilotage coordonné des actions en l'ordonnant à la feuille de route politique, qui, elle-même repose sur trois axes s'appelant les uns les autres : compétitivité, exemplarité, solidarité. À l'échelle du bloc local, les instances collaboratives à caractère permanent, qu'elles soient politiques (comité politique des 6 maires + directeurs généraux des services) ou techniques (comité technique des directeurs généraux et groupes thématiques d'agents), permettent une conduite articulée et cohérente des différentes politiques publiques, de sorte que l'exercice de chacune ne ressort pas de l'application sectorielle d'une compétence fonctionnelle.

Cette organisation permet, en particulier, d'assurer un lien et une mise en œuvre coordonnée des documents de planification territoriale dont Mauges Communauté a la charge : SCoT, PCAET, PAT, PLH, CLS, PLPDMA-PEC.

La participation des acteurs du territoire

La conduite des affaires publiques sur le territoire des Mauges relève d'un vaste réseau de coopération que la Communauté d'agglomération anime compte tenu de la nature de ses compétences d'animation et de planification territoriales : économie, santé, culture, SCoT, habitat, mobilités, politique de l'eau, etc...

La définition et de mise en œuvre des différents plans et contrats et schémas procède d'une association large des acteurs du territoire, qu'ils soient politiques ou de la société civile.

Au plan politique, il importe de noter la forte implication des élus au sein des commissions communautaires. Par leur composition, incluant des conseillers municipaux, et leurs modalités de fonctionnement, les intégrant pleinement au « mode projet », elles constituent des instances pivot de la vie publique locale.

Cette dimension partenariale interne appelle évidemment, comme une sorte de pendant, une coopération avec les acteurs « hors territoire ». Cette coopération prend deux dimensions :

- Celle des relations institutionnelles avec les autres acteurs publics (État, Conseil régional, Conseil départemental, parlementaires, etc...). La communauté d'agglomération, par son poids politique, garantit les relations avec ces institutions et,

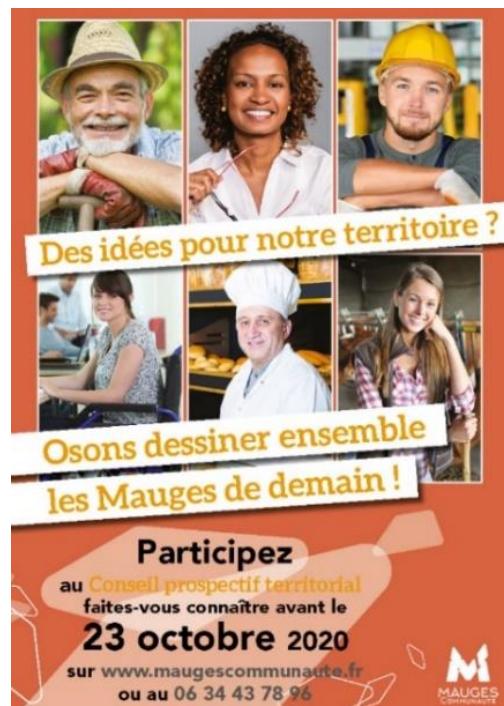
- du reste, elle a intégré à son organisation politique une instance à caractère permanent pour en assurer la permanence : « la Conférence territoriale ».
- Celle des relations avec les territoires voisins, qui s'inscrit dans les dynamiques du SCOT, afin de produire et porter des discours politiques communs sur les sujets d'aménagement et de développement des territoires et aussi de conduire des actions communes sur des bassins de vie qui s'y prêtent.

Le Conseil prospectif territorial, instance consultative de la société civile

Par délibération du 19 février 2020, le Conseil communautaire a adopté la création d'un conseil de développement nommé Conseil prospectif territorial. Cette dimension nouvelle, donnée par l'association de la société civile à la conduite des affaires publiques, vient parachever le nouvel édifice politico-institutionnel, issue de la réforme territoriale de 2015.

Cette volonté s'ordonne au surplus, à l'obligation qui est faite aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, de créer en leur sein un conseil de développement, suivant les termes du Code général des collectivités territoriales conformément à la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

La mission du Conseil prospectif territorial est de porter un regard éclairé sur les évolutions sociétales, économiques, environnementales, qui revêtent un caractère majeur pour l'avenir du territoire de Mauges Communauté. Positionnée comme laboratoire d'idées, l'objectif est d'instaurer une instance s'inscrivant dans une temporalité longue et nécessaire pour conduire cette réflexion prospective.

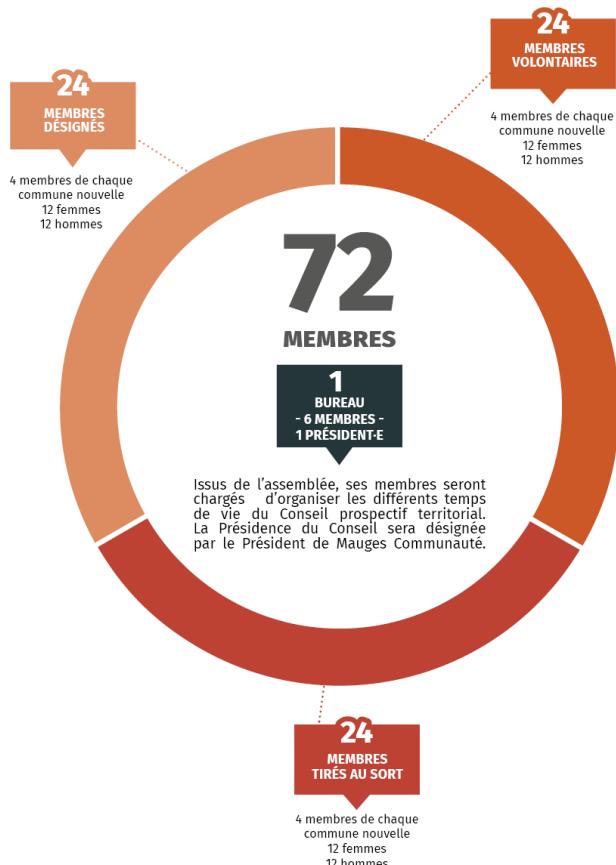


Ce conseil prospectif territorial sera composé de 72 membres répartis de manière équitable, soit 24 membres.

Aux principes de parité et d'une représentation équilibrée de chaque commune nouvelle au sein de l'instance, s'ajoute le principe que les élus municipaux et, le cas échéant, élus communautaires, doivent respecter un délai de trois années suivant la fin de leur mandat pour intégrer cette instance.

S'agissant du fonctionnement du Conseil prospectif territorial, le principe de libre organisation et d'autonomie prévaut.

Touchée par un contexte sanitaire particulier, la mise en œuvre de ce projet a été retardée. La présidente a été désignée par le Conseil communautaire, le 21 Octobre 2020. Cette démarche devrait se concrétiser lors d'un événement au cours du 1^{er} trimestre 2021 permettant de réunir pour la première fois, l'assemblée du conseil prospectif territorial.



La mobilisation citoyenne sur 3 projets de production d'énergies renouvelables

Dans sa stratégie EnR, Mauges Communauté a décidé d'appliquer le principe de gouvernance territoriale pour les projets qui se développent sur son territoire. Les sociétés de projet devront donc être majoritairement détenues par des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, citoyens).

Dans ce cadre, Mauges Communauté souhaite impliquer sur chaque projet de développement ou d'investissement EnR, un collectif ou une association citoyenne issus de la commune concernée par le projet. Le territoire bénéficie déjà d'une dynamique allant dans ce sens avec trois collectifs œuvrant dans le domaine des EnR : Atout Vent en Chemillois (Chemillé-en-Anjou), Mauges Eole (Beaupréau-en-Mauges) et Energie Citoyenne Loire et Mauges (Mauges-sur-Loire). Pour faire partager cette dynamique à d'autres communes du territoire, tout en bénéficiant des retours d'expérience des acteurs existants et en s'appuyant sur leurs compétences, Mauges Communauté sera accompagnée du réseau Energie Citoyenne en Pays de la Loire, et de l'association Alisée, dans le cadre de l'animation territoriale et de la mobilisation citoyenne.

La sensibilisation des habitants

Deux évènements grands publics autour de la transition écologique étaient prévus pour 2020.

Après une première étape en novembre 2019 sur le zéro déchet, « Changer d'ère » aborde en 2020 les solutions locales pour lutter contre le changement climatique. Les acteurs locaux de la transition énergétique, réunis autour de ce projet collaboratif, ont travaillé à répondre ensemble à ce défi pour et accompagner les réflexions du public et donner l'envie d'agir concrètement pour la transition énergétique.

La dimension festive et conviviale amorcée en 2019 a malheureusement été contrainte sur cette saison 2 en raison du contexte de crise sanitaire exceptionnel.

Le vendredi 25 septembre 2020, la conférence-débat « Comprendre l'urgence climatique et agir localement » a réuni 200 spectateurs autour de Denis Cheissoux, journaliste et animateur sur France Inter, Laurent Labeyrie, climatologue et Vita Evenat. La conférence a également été diffusée en direct sur les réseaux sociaux.



*Vendredi 25 septembre 2020 – Conférence
« Comprendre l'urgence climatique et agir localement »*

La journée festive du samedi 26 septembre 2020 a donc été annulée ; seul le concert de percussions en mode récup' et matériaux usagés des Fo'plafonds également complet a pu se dérouler au Théâtre du Forail.



Samedi 26 septembre 2020 - Concert des Fo'plafonds

Dans le prolongement de « Changer d'ère », l'émission « CO2 mon amour » de France Inter du 6 décembre 2021 a été consacrée à la démarche de transition écologique engagée sur le territoire de Mauges Communauté.



La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets prévue en novembre 2020 avec des évènements disséminés sur le territoire construit avec les associations locales n'a pas pu se tenir en raison des conditions sanitaires.

La sensibilisation scolaire « une planète pour tous »

Le projet de sensibilisation scolaire « une planète pour tous » est proposée par Mauges Communauté pour 1 établissement scolaire (école, collège, lycée) par commune nouvelle. Le changement climatique est la thématique principale du projet.

Chaque établissement reçoit un dvd du film et des exemplaires du livre, ainsi qu'un code d'accès à la plateforme pédagogique, permettant de :

- de projeter le film Une planète une civilisation en totalité ou par parties afin de découvrir les hommes et femmes à travers le monde (Arctique, Ethiopie...) ;
- d'utiliser le livre « Nous aurions dû rester des singes » pour sensibiliser l'ensemble du personnel (direction, enseignants, agents...) et réaliser des études de texte avec les élèves ;
- d'accéder à la plateforme pédagogique en permanence (via internet et/ou smartphone) et disposer des multiples outils dédiés (quiz, zooms, fiches ressources, solutions, concours, exposition, actualités, liens internationaux...).



La feuille de route politique

La feuille de route politique de Mauges Communauté pour la période 2021-2020 a visé à donner un cap à Mauges Communauté. Il s'est agi de donner corps aux orientations politiques assignées à Mauges Communauté, par suite de la réforme territoriale qui a articulé la création de six (6) communes nouvelles et d'un vaste EPCI, sous forme de communauté d'agglomération en secteur rural.

Cette feuille de route est fondée sur trois (3) axes qui découle directement des fonctions structurantes dévolues à la Communauté d'agglomération au moment de sa création :

- 1- La compétitivité pour le dynamisme territorial ;
- 2- La solidarité pour la cohésion territoriale ;
- 3- La qualité pour l'exemplarité territoriale.

Ces trois axes s'ordonnant les uns aux autres situent clairement et résolument Mauges Communauté au cœur du développement durable que la feuille de route qualifie de « transition », pour mieux signifier la pleine insertion du projet des Mauges dans les mutations à l'œuvre de notre société contemporaine, qu'elles soient environnementales, démographiques ou politiques.

L'évaluation des actions : le SCoT et les projets transversaux

L'évaluation du SCoT est une obligation légale. L'analyse des résultats a été effectuée en 2019.

L'analyse des résultats du SCoT, qui s'est déroulée avec une large concertation, tant sur le plan technique avec l'analyse d'indicateurs, que sur le plan politique avec l'organisation d'un séminaire autour des projets urbains des communes, a permis de mesurer le chemin parcouru depuis l'approbation du SCoT et celui restant à parcourir, en identifiant les enjeux pour la révision du SCoT.

Au regard de ce bilan, et dans la perspective du « Zéro Artificialisation Nette » porté par l'État, il s'agira pour les Mauges de :

- consolider le recentrage sur les cœurs urbains du territoire par une approche cohérente de la gestion du logement, du foncier résidentiel, des équipements, de l'emploi et des mobilités ;
- placer l'agriculture au cœur du projet de territoire en intégrant les mutations engagées en matière d'élevages, de cultures, de transitions énergétiques et écologiques... ;
- repenser la spatialisation du développement économique, notamment sur le volet commerces et services, en trouvant un équilibre entre développement en zones d'activité et insertion d'activités dans le tissu urbain ;
- explorer la question de la stratégie foncière à l'échelle du bloc communal, dans un souci d'économie d'espace, tout en continuant à assurer le développement du territoire ;
- s'appuyer sur les ressources patrimoniales pour renouveler l'image du territoire, au profit d'une meilleure attractivité avec des solidarités actives, des paysages de qualité, de l'innovation...
- mobiliser/faire participer les habitants à la construction du projet de territoire avec une gouvernance adaptée.

Perspectives 2021 :

- ✓ Élaboration de la feuille de route 2021-2030
- ✓ Mutualisation de la démarche Cit'ergie avec toutes les communes
- ✓ Intégrer les Objectifs Développement Durable dans l'évaluation des actions
- ✓ Suivi des indicateurs pour les différents projets
- ✓ Ecoutes territoriales < Territoires en transition : Comment dynamiser l'articulation entre initiatives citoyennes et action publique ? >

www.maugescommunaute.fr



Rue Robert Schuman – La Loge – CS 60111
Beaupréau – 49602 Beaupréau-en-Mauges Cedex
02 41 71 77 10 // contact@maugescommunaute.fr